selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 8 % p/v

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Sulfate d'ammonium ferrique, 8 % p/v

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: FE6050SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc. 860 Gitts Run Road Hanover, PA 17331 1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Irritant

Irritation de la peau, catégorie 2 Irritation des yeux, catégorie 2A

Corrosion / irritation cutanée - Catégorie 2. Irritation oculaire 2.

Mentions d'avertissement : Attention

Mentions additionnelles de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une grave irritation des yeux.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Bien se laver la peau après utilisation.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 8 % p/v

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 7783-83-7	Sulfate d'ammonium ferrique, ACS	8 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	92 %
	Pource	ntages par poids

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le toux persiste.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'□il non exposé. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Continuer à rincer les yeux durant le transport à hôpital.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Dilute with water or milk. Get medical assistance. Faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Inhalation may cause irritation to nose and upper respiratory tract, ulceration, coughing, chest tightness and shortness of breath. Higher concentrations cause tachypnoea, pulmonary oedema and suffocation. Douleur, ulcération des yeux, irritation conjonctivale, cataracte et glaucome peuvent survenir après une exposition oculaire. Aucun identifié.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Fournir un FDS au médecin. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser des poudres chimiques sèches, une mousse, le dioxyde de carbone ou une brume pour éteindre le feu environnant.

Agents d'extinction non appropriés:

Aucun identifié.

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Aucun identifié. Non considéré comme présentant un danger d'incendie ou d'explosion.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Appliquer les procédures habituelles. Utiliser des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 8 % p/v

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Toujours appliquer les réglementations locales. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Voir Section 13. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Enlever en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et éliminer comme un déchet dangereux. Recouvrir les déversements avec un produit absorbant approprié. Mélanger et ajouter de l'eau pour former de la boue. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Prevent contact with skin, eyes, and clothing. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Stocker à l'abri de l'humidité. Assurer la ventilation des réservoirs. Maintenir le contenant bien fermé.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle





Paramètres de contrôle: 7783-85-9 , Sulfate d'ammonium ferrique, OSHA PEL MPT (poussière

totale) 15 mg/m3.

10 mg/m3 7783-85-9 , Sulfate d'ammonium ferrique , ACGIH VLS MPT

(particules inhalables).

Contrôles techniques appropriés: Emergency eye wash fountains and safety showers should be available in

the immediate vicinity of handling. Une ventilation normale est suffisante.

Protection respiratoire:Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation

des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 8 % p/v

Protection de la peau: Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de

protection.

Protection oculaire: Des lunettes de sécurité bien ajustées. Utiliser un équipement de

protection des yeux, testé et approuvé selon les normes

gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE).

Mesures générales d'hygiène: Effectuez un entretien de routine. Se laver les mains avant les pauses et

immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Before rewearing wash contaminated

clothing.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non explosif Non explosif		
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Renseignements non disponibles		
Seuil d'odeur:	Renseignements non disponibles	Densité de la vapeur:	Non déterminé		
Valeur pH:	Renseignements non disponibles	Densité relative:	Environ 1 (Eau = 1)		
Point de fusion / congélation:	Renseignements non disponibles	Solubilités:	Soluble.		
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Renseignements non disponibles	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé		
Point d'éclair (creuset fermé):	Sans objet	Température d'auto- inflammation:	Non déterminé		
Taux d'évaporation:	Renseignements non disponibles	Température de décomposition:	Non déterminé		
Inflammabilité (solide, gazeux):	Ininflammable	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé		
Densité à 20°C:	Environ g/cm³ (8,345 lbs./gal) à 20 °C (68 °F)				
Hydrochloric Acid	MW is36.46				

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Aucune en cas de traitement normal.

Stabilité chimique:

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 8 % p/v

Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux:

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxyde de sodium.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune information additionnelle. **Toxicité chronique**: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Dommages/irritations oculaires sévères: Aucune information additionnelle.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau:

Aucun identifié.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité No additional information.

Persistance et dégradabilité:

Renseignements non disponibles.

Potentiel bioaccumulatif:

Renseignements non disponibles.

Mobilité dans le sol:

Renseignements non disponibles.

Autres effets indésirables:

Renseignements non disponibles.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte. Absorber avec des matériaux appropriés et recueillir dans un contenant avant élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 8 % p/v

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA Non réglementé

Exception quantité limitée: Aucun(e)

En vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non

réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé. Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non

réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé. Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

7783-85-9 Sulfate d'ammonium ferrique 1000 lbs.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 8 % p/v

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 1-0-0 **HMIS**: 1-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG	Code maritime	international	pour les	marchandises	dangereuses.

PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).

CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)

SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).

RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).

TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)

NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).

DOT US Department of Transportation.

IATA Association internationale du transport aérien.

GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.

ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).

NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).

HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).

WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).

DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).